Réf. Farde e-Assemblées : 2527629

N° OJ : **17**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/05/2023

Objet : Sport.- Asbl "Futsall Brussels".- Subside de fonctionnement 2023 : 30.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions; Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Futsall Brussels";

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de fonctionnement de 30.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2023 à l'attention de l'asbl "Futsall Brussels".

Annexes :